

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3073

présenté par
Mme Magnier

à l'amendement n° 2900 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Supprimer les alinéas 45 à 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préserver l'exonération de droits de mutation pour les successions des victimes d'opérations militaires ou d'actes de terrorisme.